



fiches PARCOURS FORMATION juillet 2013



**Accompagner
la mise en œuvre
des Emplois d'Avenir
en Ile-de-France**



emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

FICHE PARCOURS DE FORMATION

PRÉSENTATION

RAPPEL

Les emplois d'avenir nouent ensemble emploi et formation. Les jeunes qui signent un contrat doivent suivre une formation si possible qualifiante, certifiante à travers un parcours sur-mesure.

L'accès à la qualification, notamment pour ceux qui ont quitté le système scolaire peut être rendu difficile car il implique souvent un retour en formation.

De plus certains manquent de compétences de base dites compétences clés qu'ils peuvent acquérir via le dispositif «compétences clés», qui permet de développer une ou plusieurs compétences fondamentales en fonction du projet d'insertion professionnelle du jeune.

Cliquez-ici : [**Dispositif_compétences_clés**](#)

L'accès à la qualification n'est pas toujours direct. Il implique un parcours. Celui-ci peut être plus ou moins long et varie largement en fonction du jeune, de son employeur, des dates d'entrée en formation aussi. On se forme et on se qualifie tout au long de la vie.

Les emplois d'avenir sont un tremplin, pas une fin.

LES FICHES *Parcours de formation*

Les fiches parcours complètent les fiches secteurs disponibles sur

Cliquez-ici : [**Guide_pratique_fiches_secteurs**](#)

Elles concernent des métiers, identifiés comme porteurs d'emplois et plus ou moins spécifiques à des secteurs. En effet, si certains s'exercent surtout, voire exclusivement, dans un secteur, d'autres s'exercent dans de nombreux secteurs. Il s'agit bien souvent de fonctions support tels qu'agent d'accueil secteurs ou agent d'entretien. De fait, ils présentent un avantage en termes d'insertion durable en emploi.

Ces parcours sont donnés uniquement à titre d'exemple et il serait erroné de croire que ce sont ces seuls métiers qu'il faut viser.

Pour rappel :

- Tous les métiers concernés, même si quelques-uns seulement sont présentés ici à titre d'exemple.
- Tous les secteurs, marchands comme non marchands, peuvent accueillir des jeunes en Emplois d'Avenir. Cependant les aides à la rémunération varient selon le type de secteur.

Pour en savoir plus, cliquez-ici :

[*Les guides du Ministère de l'emploi*](#)

[*Fiches_secteurs_Défi_Metiers*](#)

SOMMAIRE

Pour accéder directement à la fiche souhaitée, cliquez sur son libellé

PRÉSENTATION

LA CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE FORMATION

LE TUTORAT

LE RÔLE DES OPCA

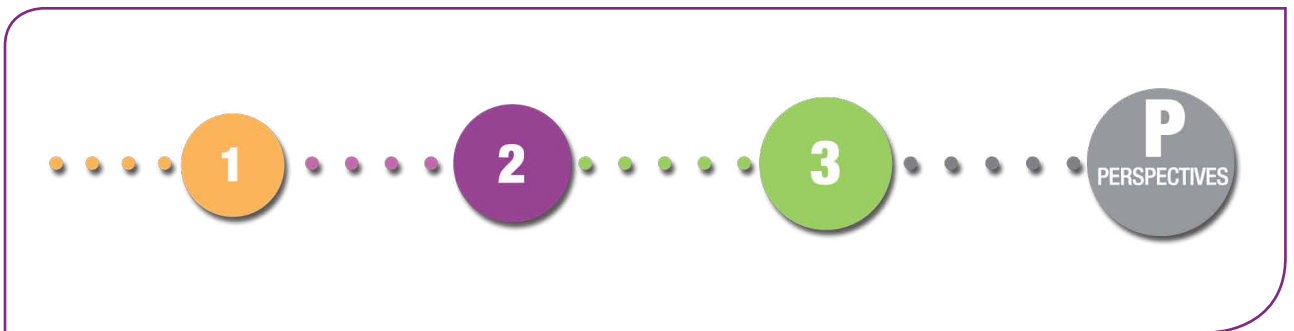
LES MÉTIERS :

- CHARGÉ/E D'ACCUEIL
- AGENT DE SERVICE HOSPITALIER
- GARDIEN/NE D'IMMEUBLES
- OPÉRATEUR/TRICE DE PRODUCTION, OPÉRATEUR/TRICE DE TRI, RECYCLEUR
- ÉCO-CANTONNIER DE BORDS DE RIVIÈRES, AGENT D'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS
- ANIMATEUR/TRICE SPORTIF ET ANIMATEUR/TRICE PÉRISCOLAIRE
- JARDINIER PAYSAGISTE
- OUVRIER/RE OU AGENT DES CULTURES MARAICHÈRES

CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE FORMATION

LA CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE FORMATION

- Un parcours peut être balisé selon 3 grandes étapes.
Celles-ci ne sont pas toutes obligatoires et ou nécessaires.
- Elles seront à adapter en fonction des besoins et/ou contraintes du jeune et de l'employeur.
- Le parcours peut être fait rapidement ou lentement. Il n'y a pas de règle ici.



Pour ceux qui sont le plus en difficulté, **la remise à niveau** généralement effectuée avant la signature du contrat, peut être également envisagée après la signature du contrat, directement avec l'OPCA de l'employeur.

Certains OPCA offrent cette possibilité.

LES ÉTAPES CLÉS D'UN PARCOURS après la signature du contrat

1 LA DÉCOUVERTE DES SECTEURS ET DES POSTES

Certains secteurs (branches ou ministères) ont mis en place des "parcours de découverte du secteur". Ainsi par exemple le parcours ADEMA du ministère de l'agriculture ou le parcours PAQ (Parcours d'Accès à la Qualification) à réaliser parfois avant embauche, dans le secteur jeunesse et sports.

Par ailleurs des formations d'adaptation au poste facilitent, voire, sont souvent nécessaires à la prise de poste.

À noter : d'autres formations visant l'adaptation au poste de travail peuvent être programmées en parallèle du parcours certifiant (compte tenu qu'il peut y avoir un écart non négligeable entre le poste d'entrée et la qualification visée) mais ce n'est pas l'objet de ces fiches.

2 FORMATIONS "CŒUR DE MÉTIER"

Celles-ci peuvent être plus ou moins longues, modulaires ou continues, en alternance. Elles peuvent déboucher sur une certification (= diplôme, titre, CQP), un certificat de formation ou encore, une ou des attestation(s) de formation.

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D'UN NIVEAU V

Ont été identifiées ici prioritairement les formations qui conduisent à une certification de niveau V, sans exclure les formations de niveau IV pour permettre

- a) A ceux qui ont déjà un niveau V de viser d'emblée des formations de niveau IV.
- b) D'envisager la poursuite du parcours, qui ne s'arrête pas au premier niveau de qualification.

[Retour
vers sommaire](#)

LE TUTORAT : POINTS DE REPÈRES

RAPPEL

Les Emplois d'Avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Une des idées-forces du dispositif repose sur une logique de parcours, de formation et un accompagnement renforcé.

Dans ce cadre, l'employeur s'engage à organiser le tutorat du jeune. A cette fin, il désigne nommément un tuteur, qui doit assurer un suivi régulier du salarié pendant toute la période sur laquelle porte l'aide, en lien avec le prescripteur en charge du suivi personnalisé du jeune.

Le succès du dispositif repose sur l'association du tutorat et des modalités de formation, qui permettront au jeune, à l'issue.

LE TUTEUR

Le tuteur est un professionnel qui exerce le métier dans l'entreprise. Son rôle essentiel est d'accompagner le jeune dans sa professionnalisation afin que celui-ci mobilise aux moments adéquats et à bon escient les divers savoirs et savoirs-faire nécessaires à la réalisation d'une tâche. C'est ainsi que le jeune apprend par lui-même, à partir de situations concrètes rencontrées au travail.

Concrètement :

- Le tuteur montre et démontre à partir de situations réelles et concrètes et non pas en théorie.
- Le tuteur partage son histoire et son expérience au fil des échanges avec le tuteuré.
- Le tuteur constate les compétences acquises au fur et à mesure.
- Dans le cadre du dispositif EAV, il est en lien permanent avec le prescripteur en charge du suivi personnalisé du jeune.

Sa mission de tutorat s'ajoute à ses missions professionnelles et les enrichit. En effet, non seulement reconnu pour son savoir-faire, il est chargé de le transmettre. A cette fin, des formations au tutorat sont organisées et prises en charge par la plupart des OPCA.

Afin de renforcer cette mission déterminante pour l'insertion durable dans un emploi, certains secteurs mettent en place un "tutorat complémentaire externalisé et mutualisé à plusieurs employeurs, permettant notamment des échanges de pratiques entre ces structures différentes au delà du tuteur dans l'établissement".

LES MISSIONS PRINCIPALES D'UN TUTEUR

- **Intégrer le jeune** dans l'entreprise et le poste. Il l'accueille, le guide, le renseigne, lui présente l'entreprise, le service et l'équipe et facilite la prise de poste autant que possible en précisant les attentes de l'employeur, les usages, les codes de conduite, le vocabulaire métier, etc...
- **Préparer et organiser le parcours** du jeune et les activités à lui confier afin que les situations de travail soient formatrices. Dans ce sens, c'est lui qui mobilise les personnes ressources pour le tutoré.
- **Accompagner** le jeune : il suit pas à pas le déroulement du parcours et l'ajuste aux besoins du jeune. Il identifie ses besoins lors d'échanges ou lors d'observations en situation. Enfin, il échange régulièrement avec le conseiller mission locale ou cap Emploi afin de permettre une démarche concertée, au bénéfice du jeune.
- **Évaluer au fur et à mesure** les comportements et les compétences acquises par le jeune afin de lui proposer des actions complémentaires si nécessaire.

LE/LA TUTORÉ/E

Il/elle bénéficie d'un accompagnement individualisé, sur-mesure, qui lui permet d'acquérir à son rythme des compétences professionnelles, c'est-à-dire la capacité à résoudre des problèmes en situation professionnelle dans un contexte défini.

Retour
vers sommaire



LE RÔLE DES OPCA DANS LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF EAV

POINTS DE REPÈRES

PRÉAMBULE

Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sont des organismes agréés par l'État pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des salariés.

Ces fonds proviennent d'une part des cotisations de leurs adhérents, tous employeurs, qui ont obligation légale de verser à un OPCA un % de leur masse salariale. D'autre part, certains OPCA peuvent aussi mobiliser d'autres sources de financements publics (FPSPP ou Région) dont certains sont destinés à des publics-cibles tels les demandeurs d'emploi ou les jeunes sans qualification.

On distingue les OPCA de branches, spécialisés dans des secteurs d'activités des OPCA "interprofessionnels" et interbranches que sont Opcalia et Agefos.

Pour repérer les OPCA selon les secteurs d'activité, cliquez ici : [Liste des OPCA](#)

LES MISSIONS

Si la mission principale d'un OPCA est la collecte et la gestion des fonds de formation, le législateur a précisé et élargi leur rôle au travers de la loi de novembre 2009 en leur confiant également

- L'appui-conseil aux entreprises en matière de gestion des compétences,
- Le financement des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du DIF
- La conduite de projets liés à l'emploi et la formation.

C'est dans ce cadre que certains OPCA sont partie prenante des emplois d'avenir et ont signé une convention avec les financeurs du dispositif

De plus, le législateur a précisé les règles de gestion. C'est ainsi que la formation des tuteurs bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste peut être prise en charge par certains OPCA.

Au final, la prise en charge d'une formation varie selon l'OPCA considéré, en fonction :

- de la politique définie par sa commission paritaire (CPNEF)
- de sa capacité à mobiliser les fonds publics pour le financement.

LE RÔLE DES OPCA DANS LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF EAV

Aussi, concrètement, **les prescripteurs du dispositif sont invités :**

1- A identifier le nom de l'OPCA compétent de l'employeur, soit auprès du service comptable de l'entreprise, soit à partir du code APE (Activité Principale de l'Entreprise) que l'on peut trouver sur le site suivant :

Liste des OPCA par convention collective

2- A contacter ou orienter vers le correspondant Emploi Avenir, en vue de connaître/construire les parcours proposés aux jeunes Emplois d'Avenir et préciser à l'employeur son "reste à charge".

3- A participer à la construction du parcours de formation du jeune en collaboration avec l'OPCA.

VOIR LISTE DES CORRESPONDANTS "EMPLOIS D'AVENIR" CI-DESSOUS

AFDAS

kris LUDHOR
kris.ludhor@afdas.com
Tél. 01 44 78 39 16
66/72 rue Stendhal
75020 Paris

OPCALIM

3 et 5 rue de l'espagnol
75980 Paris cedex 20
Tél. 01 40 09 63 10

AGEFOS PME

Sophie HINGANT
shingan@agefos-pme.com

OPCA PL

**PROFESSIONS LIBÉRALES
ET HOSPITALISATION PRIVÉE**
Jeanine CASSAGNEAU
Tél. 01 53 00 87 57

FAFSEA

Vincent DAUBIGNY
vincent.daubigny@fafsea.com
Tél. 01 57 14 05 40

Marie LE HÉGARET
Tél. 06 46 30 03 16

FORCO

251 bd Pereire
75852 Paris cedex 17
Paris-idf@forco.org
Tél. 01 48 18 99 00

UNIFAF

Lamia HAFI
lamai.hafi@unifaf.fr
Fabrina DAVILA
fabrina.davila@unifaf.fr
Tél. 01 46 00 41 74

OPCALIA

Référentes sport :

Agnès DOMENECH

agnes.domenech@opcalia-idf.com

Tél. 01 53 82 70 92

Mob. 06 08 81 99 98

Sylvina HILDEVERT

sylvina.hildevert@opcalia-idf.com

Tél. 01 44 06 77 39

Chiraz LEJRI

chiraz.lejri@opcalia-idf.com

Tél. 01 44 06 07 85

Mob. 06 61 05 12 94

Selon le secteur géographique

Département 75 :

Chiraz LEJRI

chiraz.lejri@opcalia-idf.com

Tél. 06 61 05 12 94

Département 93 :

Henrique PERES

henrique.peres@opcalia-idf.com

Tél. 06 07 13 88 36

Département 77 :

Sylvie PHILIPOT

sylvie.philipot@opcalia-idf.com

Tél. 06 86 55 96 13

Département 94 :

Rachid ADJEKHIANE

rachid.adjekhiane@opcalia-idf.com

Tél. 06 86 66 56 59 Département 94

Département 91 :

Axel De GUENYVEAU

axel.deguenyveau@opcalia-idf.com

Tél. 06 61 05 41 70

Département 95 :

Heloise PONS

heloise.pons@opcalia-idf.com

Tél. 06 61 06 81 57

Département 92 :

Aurélie NOEL

aurelie.noel@opcalia-idf.com

Tél. 06 80 96 99 30

Référentes entreprise de moins de 10 salariés

Lynda AIARDO

lynda.aiardo@opcalia-idf.com

Tél. 06 69 03 61 19

Remy ADOR

remy.ador@opcalia-idf.com

Tél. 06 86 66 56 60

UNIFORMATION

SECTEUR ENVIRONNEMENT ET SPORTS

Département 75, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème},
16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} arrondissement

Vincent FAVRELIERE

vfavreliere@uniformalion.fr

Département 75, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème},
19^{ème}, 20^{ème} et département 77

Jean RIEUTORD

jreutiord@uniformalion.fr

Départements 95 et 78

Dominique SCHUTZ

dschutz@uniformalion.fr

Département 75, 1^{er}, 2nd, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}
arrondissement et département 92

Gwenaëlle HENNION

ghennion@uniformalion.fr

Départements 75, 9^{ème}, 12^{ème}

Anne Lucie BARAN

albaran@uniformalion.fr

SECTEUR HABITAT ET LIEN SOCIAL

Département 75, 78, 92 et 95

Yannick ANTOINE

yantoine@uniformalion.fr

Tél. 01 53 02 24 58 ou 06 25 87 04 61

Département 77, 91, 93 et 94

Monique COUVE

mcouve@uniformalion.fr

Tél. 01 53 02 24 59 ou 06 22 90 35 98

POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AGEFIPH

Soraya BENZINE

s-benzine@agefiph.asso.fr

Tél. 0 811 37 38 39

FIPHFP, dans la Fonction Publique

12 avenue Pierre Mendès France

75 914 PARIS Cedex 13

Tél. 01 58 50 99 33

eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

POUR LE SECTEUR PUBLIC

SECTEUR HOSPITALIER

ANFH Ile-de-France

Stéphanie ABOUT

s.about@anhf.fr

Tél. 01 53 82 84 96

CNFPT

Marnia ALLEK

Marnia.allek@cnfpt.fr

Première couronne

Florence GILLARD

Florence.gillard@cnfpt.fr

Grande couronne

Retour
vers sommaire

métier : CHARGÉ/E D'ACCUEIL

LE MÉTIER

Le chargé d'accueil reçoit, renseigne et oriente le public vers l'interlocuteur ou le service recherché. Le public varie en fonction du secteur d'activité : patients et malades dans le secteur hospitalier, locataires et prestataires divers dans le secteur habitat et lien social, sportifs amateurs et leurs accompagnateurs dans des associations sportives, clients et voyageurs dans les secteurs tourisme et transport et marchands...

Les personnes en charge de cette relation de proximité sont amenés à :

- Connaître le secteur d'activité dans lequel ils interviennent
- Gérer une multitude de situations très diverses qui, parfois, se télescopent
- Répondre de façon professionnelle aux différentes sollicitations de leurs interlocuteurs, que ce soit en face-à-face ou au téléphone
- Veiller à la diffusion efficace des informations recueillies.

Les activités principales du métier :

- Accueillir, orienter et informer les visiteurs, patients ou clients selon l'organisation concernée. Dans ce cadre, l'agent d'accueil gère le trafic téléphonique, note et restitue des messages.
- Contribuer, sur le plan logistique et administratif, au bon fonctionnement d'une équipe ou d'un service. Dans ce cadre, l'agent d'accueil met à jour des agendas et des plannings, participe à l'organisation des déplacements des collaborateurs, suit la gestion des équipements et les fournitures de bureau d'un service, rédige, saisit et met en forme des documents courants sur consignes, organise le bon fonctionnement de son poste bureautique.

Les qualités requises :

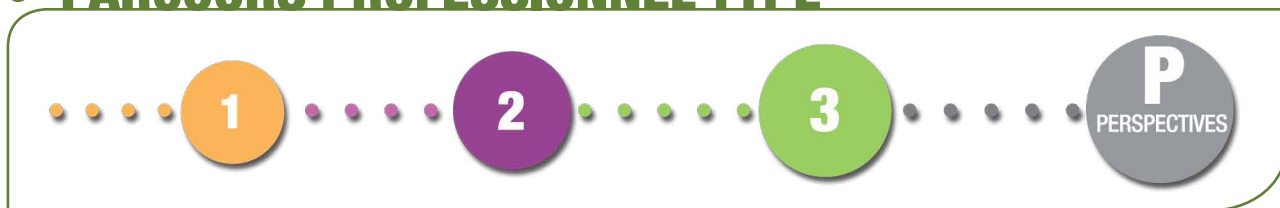
S'organiser, informer, accueillir, apporter une première réponse, transmettre, suivre, sont les maîtres mots de ce métier et demandent non seulement une parfaite maîtrise de son temps et de son espace mais aussi de s'approprier des techniques de communication et de gestion du stress.

Ce métier recouvre divers emplois :

- Agent(e) d'information.
- Hôte(sse) d'accueil.
- Standardiste.

metier_agent_accueil_ANFH
agent_accueil_social_CNFPT
agent_accueil_transport_voyageurs_ONISEP
hotesse_accueil_ONISEP

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



2 FORMATIONS "CŒUR DE MÉTIER"

➤ **Certification de niveau V** : Titre professionnel Agent(e) d'accueil et d'information.

Pour en savoir plus :

Titre_agent_accueil_RNCP

Formations_union_sociale_habitat

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D'UN NIVEAU V

➤ **Certification de niveau IV (niveau bac)**

Bac Pro accueil-relation clients et usagers.

Pour en savoir plus :

Bac_professionnel_accueil_relations_usagers_RNCP

P PERSPECTIVES :

Ce métier présente l'avantage d'être présent dans tous les secteurs d'activité, public ou privé. De plus, sa dimension relationnelle permet d'envisager des évolutions dans de nombreux métiers où cette compétence est clé.

ORGANISMES DE FORMATION EN ILE DE FRANCE

Tout_savoir_sur_les_formations

AUTRES INFOS DISPONIBLES

Pour en savoir plus sur les métiers :

➤ *formations_niveau_CAP_ANFH*

➤ *Charge_accueil_fonction_publicque*

OPCA COMPÉTENTS

Tous les OPCA sont potentiellement compétents car ce métier est présent dans la plupart des secteurs d'activités.

Pour en savoir plus :

contacts_OPCA

Retour
vers sommaire

métier :

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

LE MÉTIER

L'agent de services hospitalier (ASH) est chargé de l'entretien et de l'hygiène des locaux des services hospitaliers ou médico-sociaux et de l'entretien de l'environnement de vie des patients/ résidents selon les règles d'hygiène et d'asepsie. Il participe aux tâches permettant d'assurer le confort des malades.

Ses tâches principales :

- Il effectue le nettoyage des parties communes d'un ou plusieurs services, effectue le ménage dans les chambres, entretient et désinfecte les sols, les murs, les toilettes et les salles de bains.
- Il est responsable de la propreté de l'ensemble des locaux (salles d'opération, couloirs, lingerie...). Il réalise ses activités en respectant les règles de sécurité et les mesures de prévention des bio-contaminations.
- Il peut effectuer le service hôtelier (distribution de repas, collations, ..) auprès des patients/ résidents et peut les aider à se nourrir à la demande du personnel soignant.
- Il peut effectuer la stérilisation de matériel médico chirurgical
- Il peut acheminer les patients (brancardage) au sein de l'établissement hospitalier
- Il apporte en cas de besoin son concours à l'aide-soignant.

En revanche, il ne participe pas aux soins aux malades et aux personnes hospitalisées ou hébergées.

Cette fonction nécessite de respecter strictement les procédures et les règles d'hygiène et d'appliquer rigoureusement les consignes et les protocoles, et enfin de faire preuve de discrétion et de ponctualité.

Des capacités d'organisation, de coordination et de communication avec d'autres intervenants sont également nécessaires.

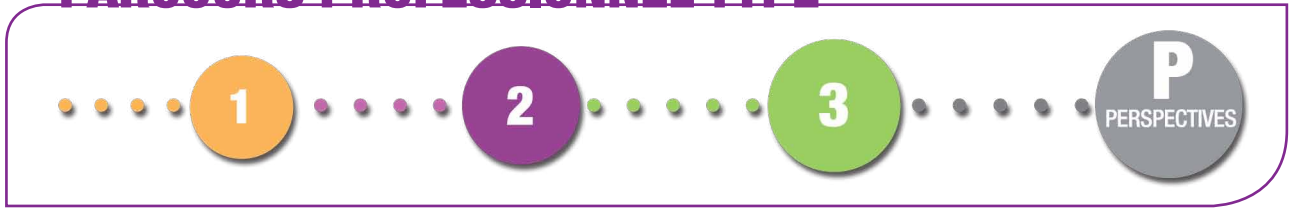
Elle s'exerce dans les hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, maisons de convalescence, maison de santé, maison d'accueil spécialisé. ...

Pour en savoir plus, cliquez ici :

Le métier_aide_soignant ou Le_metier_aide_soignant

Pour le métier d'ASH : *personnel_polyvalent_services_hospitaliers.pdf*

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



1 DÉCOUVERTE DES SECTEURS ET DES POSTES : Accès sans qualification particulière, ni expérience dans le secteur

Le recrutement des ASH est ouvert sans condition de titres ou de diplômes. Des formations de remise à niveau et de préparation aux concours d'entrée de ces diplômes sont financées par certains OPCA.

Parfois certaines qualifications sont exigées par les recruteurs :

- BEP Sanitaire et social
- BEPA service aux personnes - BEP Bio-services Maintenance et Hygiène des Locaux
- BEP MHPE (métier de l'hygiène de la propreté et de l'environnement)
- CAP ATMFC (assistant technique en milieu familial et collectif)

➤ Préparation aux concours d'aide soignant ou d'aide médico psychologique

L'ASH peut devenir aide-soignant, sous réserve d'obtenir un DEAS (**Diplôme d'aide-soignant**). Ce diplôme est obtenu au bout d'un an de formation, accessible par un concours d'entrée. Celui-ci est organisé en deux temps.

1- Des épreuves écrites d'admissibilité, portant sur la culture générale en lien avec le domaine sanitaire et social, les connaissances en biologie et les aptitudes numériques

Cependant, sont dispensés des épreuves écrites les titulaires d'un diplôme de niveau V dans le secteur sanitaire et social (par exemple, le BEP carrières sanitaires et sociales ou le CAP petite enfance), les titulaires d'un diplôme de niveau IV (bac), de même que les étudiants ayant suivi une 1^{ère} année d'école d'infirmier,

2- Un oral d'admission portant sur la connaissance du secteur sanitaire et social et du métier.

Une préparation à ce concours est organisée. Elle dure au total 406h dont 401 h de cours et 105h en activité.

Pour en savoir plus, cliquez ici :

Préparation_concours

2 FORMATIONS "CŒUR DE MÉTIER"

➤ Certification de niveau V : diplôme d'aide-soignant (DEAS).

La formation d'aide-soignant/e dure 1 an. Pour y accéder, il faut :

- Être âgé de 17 ans
- Réussir le concours d'entrée d'aide-soignant (voir ci-dessus)

MÉTIER AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D'UN NIVEAU V

➤ **DEME** (Diplôme d'État de moniteur éducateur) :

Pour plus d'informations, cliquez ici : [Informations_DEME](#)

➤ **DETISF** (Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale)
DE d'infirmier/e

Pour plus d'informations, cliquez ici :

[le_metier_infirmier_ONISEP](#)

[Le_métier_infirmier/e](#)

P PERSPECTIVES :

Après quelques années, les aides-soignants peuvent accéder aux métiers d'auxiliaire de puériculture, ou d'aide médico-psychologique, sous réserve d'obtenir un DEAMP (Diplôme d'aide médico-psychologique). Ils seront dispensés de nombreux modules de formation.

Les DEAMP permettent accéder aux métiers d'auxiliaire de puériculture ou d'aide soignant : des allègements de modules de formation sont possibles (moins important que de DEAS à DEAP ou DEAMP).

Après quelques années d'expérience une aide médico psychologique titulaire du DEAMP peut accéder aux formation de niveau IV ou III en travail social et sanitaire.

Voir le tableau des dispenses : [tableau_des_dispenses](#)

Après 3 années d'exercice professionnel, un aide-soignant titulaire du DEAS, peut se présenter au concours d'infirmier.

ORGANISMES DE FORMATION EN ILE DE FRANCE

➤ **IFSI** (Instituts de Formation des Soins infirmiers) :
[organismes_de_formation_aide_soignant](#)

➤ **EFTS** (Établissements de formation en travail social) pour le DEAMP (Diplôme Etat Aide médico-Psychologique)
[metier_aide_medico_psychologique_ONISEP](#)

➤ **GRETA**
[Liste_organismes_formation](#)

AUTRES INFOS DISPONIBLES

[métiers_fonction_publicque_hospitaliere](#)

[Guide_des_métiers_ANFH](#)

[Metier_aide_soignant_ONISEP](#)

[Diplome_Etat_Aide_Soignant_RNCP](#)

[Le_contexte_régional_ARS](#)

OPCA COMPÉTENTS

ANFH
OPCA PL
UNIFAF

[Retour vers sommaire](#)

métier : GARDIEN/NE D'IMMEUBLES

LE MÉTIER

Les activités du gardien se diversifient de plus en plus. Il doit mobiliser des compétences multiples à la fois techniques, sociales, relationnelles, administratives, dans des situations complexes qui exigent une capacité à prendre des initiatives cohérentes avec la stratégie de son organisme.

Ce métier s'exerce aussi bien dans les OPH (Offices Publics de l'Habitat), les sociétés coopératives d'HLM, les sociétés immobilières et les syndicats de copropriétés, parfois dans la fonction publique territoriale (catégorie C).

Ses activités principales concernent :

- La propreté des immeubles
- Le recueil, la remontée et le traitement des réclamations des locataires
- La surveillance du bon fonctionnement des équipements du patrimoine dans un souci de sécurité des personnes et des biens (l'ensemble immobilier habité sur lequel il intervient).

De plus, le gardien se voit confier désormais des missions plus variées :

- Organisation des visites des appartements à louer
- Réalisation des états des lieux
- Premières interventions pour réguler les relations de voisinage
- Encaissement de loyers
- Contrôle des travaux réalisés par les entreprises sur leur site ou groupe d'immeubles
- Actions de sensibilisation et d'information des locataires aux nouvelles technologies et au développement durable : tri sélectif, consommations, d'eau, ventilation et isolation, chauffage...

Les principales qualités professionnelles pour exercer le métier de gardien d'immeubles :

- Sens de l'organisation pour gérer les priorités
- Sens des responsabilités et d'une forte autonomie afin prendre les initiatives à bon escient
- Culture du service rendu

Les compétences nécessaires à l'exercice du métier :

- Connaissances opérationnelles concernant par exemple le contrat de location, les rapports entre bailleurs et locataires, la sécurité des bâtiments
- Savoir-faire spécifiques liés aux interventions techniques ou à l'entretien des locaux.

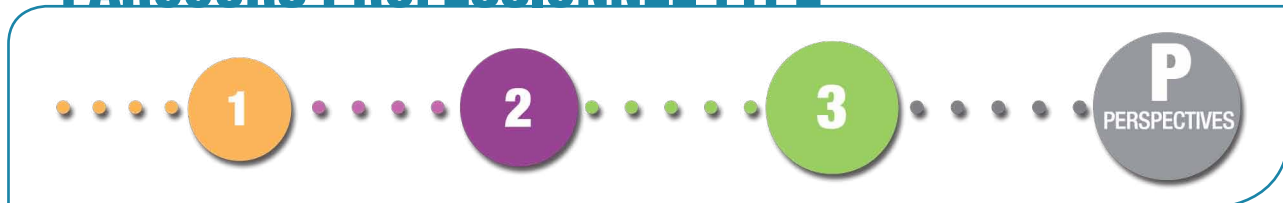
Par exemple changer les ampoules qui nécessite l'habilitation "BS" (cf parcours de formation).

- Compétences numériques pour accéder aux informations via Internet, gérer les demandes des locataires, etc.
- Compétences relationnelles afin de se rendre disponible et à l'écoute de ses interlocuteurs et de travailler en équipe avec l'ensemble des services techniques ou sociaux de l'organisme.

De plus, une bonne condition physique est nécessaire (nombreux déplacements sur le site, entretien ménager dans les escaliers, sortie des containers...)

Pour en savoir plus, cliquez ici : [métier_gardien_immeuble](#)

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



2 FORMATIONS “CŒUR DE MÉTIER”

➤ **Employé d'immeubles** (CQP en cours d'enregistrement au RNCP) :

Cet emploi/métier s'exerce dans différents types d'établissements (immeubles d'habitation, locaux professionnels, établissements scolaires...). L'activité se partage entre des permanences à l'intérieur des locaux et de multiples allées et venues pour la réalisation des travaux d'entretien. Les horaires sont variables selon les établissements.

Les activités principales:

- Nettoyer les parties communes
- Assurer les petites réparations courantes.
- Entrer en relations avec les locataires

➤ **Titre professionnel “gardien d'immeubles”**, enregistré au RNCP.

Titre_RNCP_gardien_immeuble

P PERSPECTIVES :

Par la suite, le poste peut évoluer vers le poste de superviseur de gardiens ou gardien principal ou encore responsable de site.

Pour en savoir plus : *responsable_de_site_habitat_social_RNCP*

Par ailleurs une évolution vers le secteur de l'immobilier privé est envisageable.

Formations_gardien_immeuble

AUTRES INFOS DISPONIBLES

- *Métier_gardien/ne_immeubles*
- *Certifications_professionnelles_dans_metiers_gardiennage_UNIFORMATION*
- *CAP_gardien_immeuble_RNCP*
- *Métier_gardien_immeuble_en_fonction_publique*

Retour
vers sommaire

métier : OPÉRATEUR DE PRODUCTION / OPÉRATEUR DE TRI / RECYCLEUR

LE MÉTIER

L'opérateur effectue des opérations préalables au tri, conditionnement et transformation de "déchets" en matières premières recyclées. Il peut réceptionner les produits, exercer un tri sur tapis roulant, au sol et reconditionner les produits. Il doit veiller à la coordination avec les autres membres de l'équipe.

L'opérateur peut intervenir en entrepôt, en cabine ou à l'extérieur. Il peut être amené à transporter des charges. Il doit porter un équipement de sécurité tel que chaussures, casques, gants, lunettes, bouchons d'oreilles, etc.

Les compétences et qualités attendues sont :

- Capacité de concentration
- Rapidité du geste
- Vigilance sur la sécurité liée à la manipulation des produits

Ce métier peut être exercé sans aucun diplôme pour le tri et la manutention.

Recrutement au niveau CAP technique dans certaines entreprises (ex. électromécanique).

Le CACES peut être demandé.

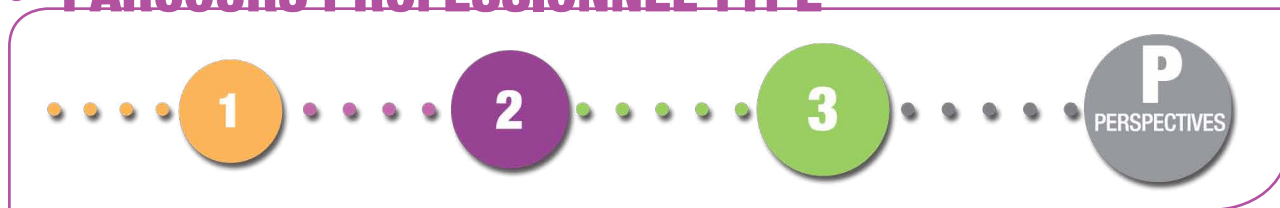
Le CAP Opérateur des industries du recyclage permet un accès plus rapide au métier

Les certificats de qualification professionnelle existent pour chaque filière de recyclage.

Selon l'employeur, l'opérateur peut aussi développer une activité de réparation des appareils. Ceci est particulièrement vrai dans les structures d'insertion qui font du tri, du démantèlement et parfois de la réparation pour du ré-emploi.

Ce métier peut être exercé dans différents types de structures : dans les collectivités territoriales (communes ou structures intercommunales), structures privées (grandes entreprises ou filiales de la Lyonnaise des eaux / Suez ou de Veolia Propreté), PME issus des métiers traditionnels du recyclage (ferrailleurs, etc.) ou entreprises d'insertion de type par exemple : Envie ou Emmaüs qui collectent notamment les DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques).

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



2 FORMATIONS “CŒUR DE MÉTIER”

➤ **8 CQP (Certificats de Qualification Professionnelle)**, accessibles sans pré-requis particulier, sont mis en place par la branche professionnelle pour chacun des matériaux à trier et recycler : VHU (Véhicules Hors d’Usage), DEEE (Équipements Électriques et Électroniques), Métaux, Plastiques, Verre, Pneumatiques, Papier/carton, Textiles.

➤ **CACES** : Au-delà d’un CQP, le professionnel peut être amené à passer un ou des CACES (certificat d’Aptitude à la Conduite En Sécurité) notamment de transpalettes (CACES R 389-1) ou de chariots élévateurs (CACES R 389-3)

Formations_CACES

➤ **CAP gestion des déchets et propreté urbaine**

CAP_gestion_dechets_proprete_urbaine

➤ **CAP opérateur des industries du recyclage**

opérateur_industries_recyclage

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D’UN NIVEAU V

➤ **CQP multimatériaux**

CQP_operateur_FEDEREC

P PERSPECTIVES :

L’opérateur pourra aussi s’orienter vers des activités de réglage et maintenance du matériel, notamment des machines de tri (machines de plus en plus complexes).

L’un des métiers proche qui peut être exercé dans ce même secteur ou dans d’autres secteurs d’activité est celui de conducteur d’engins, appelé aussi pelleur ou cariste.

Avec de l’expérience, le professionnel peut devenir chef d’équipe ou encore conducteur de process ou conducteur de ligne, contrôleur/responsable de machine, superviseur, conducteur de four/broyeur/presse... Il peut développer une activité pédagogique de sensibilisation du public, notamment les élèves, au geste de tri et à l’ensemble de la filière du recyclage.

Les activités du recyclage peuvent aussi conduire à des métiers commerciaux : la négociation de la vente des nouvelles matières premières nécessite une bonne connaissances des cours, des industries utilisatrices de ces matières comme du commerce international.

ORGANISMES DE FORMATION EN ILE DE FRANCE

Des organismes de formation proposent des formations d'accès à la qualification opérateur recycleur.

Formations_acces-qualification_CQP_opérateur_recycleur

AUTRES INFOS DISPONIBLES

Pour en savoir plus sur les métiers :

- *Information_metier_opérateur-production-FEDEREC*
- *Information_metiers_revalorisation_produits_industriels_PE*
- *Informations_metiers_ONISEP*

En amont du contrat : Sensibilisation aux métiers de la gestion des déchets :

Pôle Emploi a développé au niveau national (outil utilisable en région) une sensibilisation aux métiers de la gestion des déchets.

POE_OPCALIA
POE_FORCO

OPCA COMPÉTENTS

CNFPT
FORCO
OPCALIA
UNIFORMATION

Retour
vers sommaire



métier :

ECO-CANTONNIER DE BORDS DE RIVIÈRES OU AGENT D'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS

LE MÉTIER

L'éco-cantonnier ou agent d'entretien d'espaces naturels assure l'entretien et le nettoyage du site, la taille et le fauchage de la végétation. Il sélectionne les végétaux adaptés, plante les arbustes sauvages, réalise les semis de prairie. Il nettoie les berges des déchets et autres dépôts entravant la circulation de l'eau et néfaste au développement de la biodiversité spécifique de ces milieux. Il peut être amené à réaliser les petits élagages et abattages. Il assure l'entretien du petit matériel qu'il utilise pour l'entretien et l'aménagement de l'espace.

L'éco-cantonnier restaure et valorise les espaces naturels. Dans ce cadre, il est en contact avec le public qu'il accueille et qu'il sensibilise aux enjeux de protection et développement de la biodiversité dans des espaces, notamment protégés.

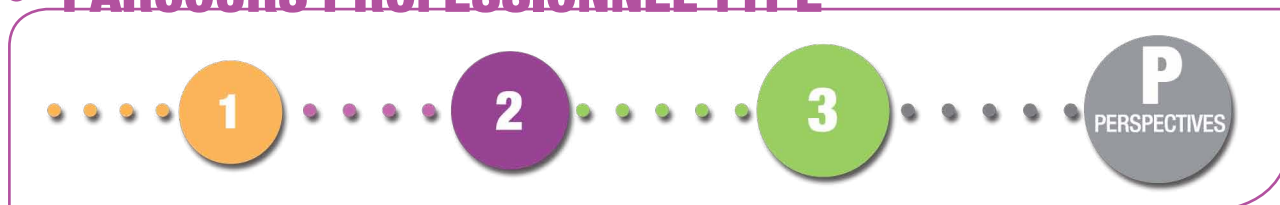
L'éco-cantonnier exerce son métier au sein d'une collectivité territoriale (commune, structure intercommunale), d'un syndicat de rivière, d'une association de protection de la nature, d'une fédération de pêche, parc naturel régional, etc...

Ce métier exercé en extérieur nécessite une bonne condition physique.

Les compétences et qualités attendues sont :

- Connaître les végétaux,
- Connaître les milieux naturels et leurs spécificités, notamment celles des milieux humides et aquatiques
- Être sensible à l'environnement et à ces enjeux (protection de l'environnement, conservation du patrimoine naturel, valorisation de celui-ci en vue d'activités touristiques ou d'amélioration du cadre de vie, prévention des risques naturels par l'entretien des rivières notamment)
- Être sociable pour s'intégrer à une équipe,
- Savoir faire preuve de diplomatie pour gérer les relations avec les utilisateurs des espaces limitrophes (agriculteurs, propriétaires riverains, ...)
- Des aptitudes pédagogiques pourront lui être utiles pour donner des informations aux publics utilisateurs des lieux et les sensibiliser aux enjeux environnementaux.

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



2 FORMATIONS “CŒUR DE MÉTIER”

➤ Certification de niveau V : CAPA entretien de l'espace rural

CAPA entretien de l'espace rural

CAPA option entretien de l'espace rural : ce CAPA est constitué de 8 unités capitalisables dont 3 spécifiques :

- Présenter un organisme d'aménagements et d'entretien de l'espace rural dans son environnement socio-professionnel,
- Expliquer les principales pratiques professionnelles mises en œuvre lors de l'aménagement d'un espace à l'aide de connaissances technologiques (écosystème, connaissances en biologie végétale, chimie minérale...),
- Etre capable d'effectuer, en toute sécurité et à partir des directives du responsable, les tâches et travaux liés à l'aménagement et à l'entretien de l'espace rural (entretien d'un espace herbacé, préparation d'un terrain avant plantation, taille d'arbustes et arbres, réalisation d'aménagement non végétal, mettre en place un balisage et une signalisation simple sur une carte ou un plan, entretien et réparation courantes du matériel et des installations).

4 modules communs :

- Mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie sociale et professionnelle,
- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale,
- Mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales,
- Participer à la vie sociale, professionnelle et culturelle dans le but de s'insérer dans le monde actuel

1 module d'adaptation régionale ou à l'emploi.

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D'UN NIVEAU V

➤ Bac pro gestion des milieux naturels et de la faune

Bac pro gestion des milieux naturels et de la faune

P PERSPECTIVES :

L'opérateur pourra aussi s'orienter vers des activités de réglage et maintenance du matériel, Selon ses capacités et ses goûts, l'éco-cantonnier pourra développer son activité vers des métiers d'animateur nature (sens pédagogique), d'agent de rivière et de technicien de rivière (sensibilité et connaissances des écosystèmes aquatiques), médiateur des usages de l'eau et de la préservation de sa qualité ...

AUTRES INFOS DISPONIBLES

Organismes de formation en IDF :

➤ http://www.carif-idf.org/jcms/j_6/accueil

OPCA COMPÉTENTS

**CNFPT
UNIFORMATION**

Retour
vers sommaire

métier :

ANIMATEUR SPORTIF / ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE

LE MÉTIER

Les deux secteurs du sport et de l'animation présentent de nombreuses similitudes notamment dans les métiers et les parcours de formation. L'animation aussi appelée "jeunesse et éducation populaire" et les métiers du sport regroupent un nombre important d'associations de toutes tailles, mais aussi des collectivités territoriales.

Le manque de qualification / certification au démarrage n'est pas un obstacle même si un diplôme est nécessaire à terme. L'implication personnelle, l'esprit d'équipe, l'ouverture aux autres, l'envie de travailler avec les autres, la motivation sont des éléments très importants pour les employeurs.

De plus, une forte tradition de tutorat, d'accompagnement et de formation des nouveaux arrivants anime ces secteurs.

ATTENTION :

➤ Le temps plein est rare, et l'exercice du métier peut être en temps morcelé, avec parfois plusieurs employeurs.

➤ En cas de séjours de vacances avec des enfants, la mobilité est requise 24h/24 avec des enfants.

Dans les 2 cas, il faut être attentif à la réglementation.

Pour plus d'informations, cliquer ici :

EAV et Réglementation dans le secteur du sport et de l'animation

Pour en savoir plus, cliquez ici :

brochure sur les métiers et diplômes du sport et de l'animation

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



1 DÉCOUVERTE DES SECTEURS ET DES POSTES : Accès sans qualification particulière, ni expérience dans le secteur

➤ Le BAFA

L'entrée dans les métiers de l'animation se fait le plus souvent par le BAFA (Brevet D'Aptitude Fonction d'Animateur).

C'est un diplôme non professionnel qui s'obtient après une formation courte et pratique, accessible dès 17 ans.

Le BAFA permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant leurs vacances en crèches, centres aérés, colonies de vacances, classes de découvertes, avant et après l'école, etc.

Il qui prépare aux fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité des enfants et des jeunes
- Participer à un projet pédagogique
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les jeunes
- Développer les relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs projets

Pour en savoir plus, cliquez ici : [Informations_BAFA](#)

➤ Le CQP (Certificat de Qualification professionnelle) d'animateur péri scolaire.

C'est un diplôme reconnu par la branche professionnelle de l'animation.

Il donne l'équivalence de 2 unités de certification du BP JEPS loisirs tout public.

Il permet d'assurer l'activité d'animateur dans un accueil collectif de mineurs .

La formation dure de 417 heures : 217 heures en centre de formation et 200 heures en entreprise.

Pour en savoir plus, cliquez ici :

Fiche RNCP animateur péri scolaire

Presentation_Uniformation du CQP_Animateur_Periscolaire.pdf

➤ Le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil collectif de mineurs).

C'est un diplôme non professionnel, qui permet néanmoins de trouver un emploi à la majorité de ses titulaires, notamment dans des collectivités territoriales.

Pour être candidat au BAFD, il suffit :

- d'être âgé de 21 ans au premier jour du stage.
- d'être titulaire du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en Accueil Collectif de Mineurs, et dont la liste est fixée par arrêté du ministre
- de justifier, au cours des deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en Accueil Collectif de Mineurs.

La formation est divisée en quatre étapes à effectuer dans l'ordre, dans un délai de 4 ans, pas plus de 18 mois entre la formation générale et le premier stage pratique :

- Stage de formation générale de 9 jours
- Stage pratique de 14 jours minimum et en deux séjours maximum
- Stage de perfectionnement de 6 jours
- Un second stage pratique de 14 jours minimum, effectué en deux séjours maximum dans des fonctions de directeur.

Finalement, le stagiaire sera invité à rédiger un bilan de formation.

Pour en savoir plus : [Informations_BAFD](#)

2 FORMATIONS “CŒUR DE MÉTIER”

➤ **Le BAPAAT** (Brevet d’Aptitude Professionnelle d’Assistant-Animateur Technicien) de la jeunesse et des sports.

Le BAPAAT constitue le premier des niveaux de qualification professionnelle de la filière des métiers de l’animation sportive et/ou socio-culturelle. C’est un diplôme de niveau V (niveau CAP) qui permet d’exercer la fonction d’assistant animateur technicien. Celui-ci intervient soit comme assistant, soit en situation d’autonomie mais limitée et contrôlée, sous la responsabilité d’un professionnel plus qualifié ou du directeur de l’établissement où il assure ses fonctions.

Pour en savoir plus cliquez ici : *Fiche métier BAPAAT*

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D’UN NIVEAU V

➤ **Le BE JEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme d’État de niveau IV (niveau bac) enregistré au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles), qui se décline en spécialités selon le secteur sport ou animation.

Il se valide par l’obtention de dix unités de compétences et d’une unité complémentaire, au cours de cinq ans maximum.

Pour être accepté dans cette formation, les candidats doivent :

- a) Soit avoir une expérience bénévole et/ou professionnelle de 6 mois minimum en matière d’animation
- b) Soit justifier d’un diplôme parmi les suivants :
 - BAPAAT (Brevet d’Aptitude Professionnel d’Assistant Animateur Technicien),
 - DEAVS (Diplôme d’État d’Auxiliaire de Vie Sociale),
 - DPAS (Diplôme Professionnel d’Aide Soignant),
 - DAMP (Diplôme d’Aide Médico-Psychologique),
 - CAP Petite Enfance,
 - BEP Carrières sanitaires et sociales,
 - BEPA Services aux personnes

La formation dure 12 à 14 mois au total, soit 1 617 heures et se déroulent en alternance entre organisme de formation et lieu d’activité professionnelle :

- 1) 60% (994 h soit 142 j environ ou 7 mois à plein temps) en situation professionnelle, dans des associations (maisons de quartiers, centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, maisons de retraite, établissements de soins mentaux, hôpitaux) ou des services enfance, jeunesse, culturel des municipalités.
- 2) 40% (623 h soit 89 jours) en centre de formation d’enseignements généraux, technologiques et professionnels.

Les formations sont organisées à partir de trois options :

- Loisirs du jeune et de l’enfant (auprès des enfants et des jeunes dans les centres jeunes, les maisons de quartier, les équipements de proximité par exemple);
- Loisirs tout public dans les sites et structures d’accueil collectif (auprès d’un public de tous âges dans les villages vacances, les stations thermales, les stations balnéaires, les offices de tourisme, les gîtes ruraux, les bases de loisirs, les parcs d’attractions...);
- Loisirs de pleine nature (auprès d’un public de tous âges dans : les parcs naturels, et toutes les structures promouvant les loisirs de pleine nature).

MÉTIER ANIMATEUR SPORTIF / ANIMATEUR PÉRISCOLAIRE

Pour en savoir plus, cliquez ici :

Secteur animation, BP JEPS, spécialité "Animation Sociale"
BPJEPS_AS_RNCP

Secteur sport, BPJEPS option APT (Activités Physiques pour Tous)
BJEPS_APT_RNCP

ORGANISMES DE FORMATION EN ILE DE FRANCE

Pour en savoir plus, cliquez ici :

BAFA_BAFD-Ile-de_France
Formations-secteur_sports

AUTRES INFOS DISPONIBLES

Dans les départements les délégués départementaux de la Cohésion Sociale (DDCS) sont des interlocuteurs incontournables sur tout ce qui touche le secteur "sports et animation".

- *adresses des DDCS*
- *calendrier_previsionnel_examens_ formations*
- *Liste des référents EAV des DDCS*

OPCA COMPÉTENTS

AGEFOS -PME
CNFPT
OPCALIA
UNIFORMATION

Retour
vers sommaire



métier : JARDINIER PAYSAGISTE

LE MÉTIER

Le jardinier/ouvrier des espaces paysagers aménage et entretient les jardins privatifs ou les espaces verts publics (parcs, jardins, massifs, terrains de sport). Il assure les travaux de préparation des sols et les plantations, il entretient les surfaces et les gazons, il installe si besoin les équipements d'arrosage, éclairage et peut réaliser de la maçonnerie.

Ce métier exercé en extérieur nécessite une bonne résistance physique.

Selon l'activité principale de son employeur (entreprises privées type PME ou TPE ou collectivité territoriale, commune ou structure inter-communale), il peut être amené à développer plus spécifiquement certaines tâches.

Les compétences et qualités attendus sont :

- Connaître les végétaux (essences, époques de floraisons, variétés caduques et persistantes...).
- Savoir mettre en œuvre les différentes méthodes de plantation et d'engazonnement.
- Avoir des capacités d'adaptation pour faire face à la diversité des chantiers.
- Être soigneux et précis pour réaliser les travaux conformément aux plans et répondre aux besoins d'entretiens de l'espace.
- Être sociable pour s'intégrer à une équipe.
- Des aptitudes pédagogiques pourront lui être utiles pour donner des informations aux publics utilisateurs des lieux.

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



1 DÉCOUVERTE DES SECTEURS ET DES POSTES : Accès sans qualification particulière, ni expérience dans le secteur

- **Formation de remise à niveau** en français, savoirs de base et alphabétisation d'une durée de 5 jours, proposées par l'OPCA de la branche (FAFSEA) mais réservées aux salariés des entreprises adhérentes.

2 FORMATIONS “CŒUR DE MÉTIER”

➤ **CAPA option travaux paysagers** : ce CAPA est constitué de 8 unités capitalisables dont 3 spécifiques :

- Présenter un organisme d'aménagements paysagers en le situant comme partenaire local de la gestion de l'espace,
- Expliquer les principales pratiques professionnelles mises en œuvre lors de l'aménagement d'un espace à l'aide de connaissances technologiques (écosystème, connaissances en biologie végétale, chimie minérale...),
- Être capable d'effectuer, en toute sécurité et à partir des directives du responsable, les tâches et travaux liés à l'aménagement et à l'entretien des jardins et des espaces verts (préparation d'un terrain, aménagement non végétal, opérations culturales, engazonnement, entretien d'un jardin ou espace vert, opération de fertilisation, entretien et réparation courantes du matériel et des installations),

4 modules communs :

- Mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie sociale et professionnelle,
- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale,
- Mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales,
- Participer à la vie sociale, professionnelle et culturelle dans le but de s'insérer dans le monde actuel

1 module d'adaptation régionale ou à l'emploi

Pour en savoir plus :

CAPA travaux paysagers - RNCP

CQP_ouvrier_qualifié_en_construction_ouvrages_paysagers

CAP_maintenance_materiels_parcs_jardins

BPA_travaux_aménagements_paysagers

CS_jardinier_golf

CS_taille_soins_arbres

CAPA_travaux_paysagers_ONISEP

➤ **Exemples d'autres formations proposées par le FAFSEA** dans le domaine des espaces verts et réservées aux salariés des entreprises adhérentes:

- Reconnaissance des végétaux (domaine de la protection des cultures),
- Gestion différenciée des espaces végétalisés,
- Reconnaissance des ennemis des plantes ornementales,
- Techniques alternatives de désherbage,
- Gestion différenciée des espaces végétalisés,
- Pose et installation d'un système d'arrosage intégré,
- Maintenance d'un système d'arrosage intégré
- Récupération et valorisation des eaux pluviales au jardin
- Techniques de taille et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour les opérateurs d'exploitation agricoles.

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D'UN NIVEAU IV

BAC_pro_amenagements_paysagers
BAC_Maintenance_materiel_parcs_jardins
BAC_pro_vente_produits_jardin
BP_amenagements-paysagers
CS_arrosage_integre
CS_constructions_paysageres

P PERSPECTIVES :

Le jardinier peut développer une spécialisation telle que : installation d'arrosage intégrée, élagage, maçonnerie, terrains sportifs, golf...

S'il a le goût et les qualités de l'encadrement, avec l'expérience le jardinier peut devenir chef d'équipe.

Avec un complément de formation en gestion et management, il pourra aussi envisager une installation comme chef d'entreprises.

Le métier le plus proche est celui d'agent d'entretien des espaces naturels.

Les employeurs peuvent être une entreprise du paysage mais ce sont plus souvent des collectivités territoriales ou des associations.

Selon les compétences acquises, d'autres orientations professionnelles sont possibles vers la conduite et l'entretien d'engins agricoles ou forestiers, le bûcheronnage, l'élagage, la sylviculture...

ORGANISMES DE FORMATION EN ILE DE FRANCE

Au-delà de ce CQP, des organismes de formations proposent des formations d'accès à la qualification, préalable à l'obtention d'un CAPA travaux paysagers), allant de 200h à 500h :

Formations_travaux_paysagers

Le CNFPT propose des formations de découverte de la fonction publique, d'une durée de 2 jours.

AUTRES INFOS DISPONIBLES

Pour en savoir plus, cliquez ici :

- *Information_emplois_paysage_ANEFA*
- *Information_emplois_paysage_PE*
- *Informations_metiers_paysage*
- *Dispositif_ADEMA*

OPCA COMPÉTENTS

CNFPT
FAFSEA

Retour
vers sommaire

métier : OUVRIER / AGENT DE CULTURES MARAÎCHÈRES PLEIN CHAMP OU SOUS SERRE

LE MÉTIER

L'agent de cultures légumières réalise les opérations techniques de culture de plein champ ou sous serres de plantes comestibles ou aromatiques.

Il assure les travaux culturaux notamment la préparation des sols, la plantation, l'entretien et la protection des cultures, la récolte. Il peut participer au conditionnement des légumes.

Il utilise les différents matériels et s'occupe du réglage et de l'entretien courant. Selon l'organisation de l'exploitation, il peut encadrer une équipe de travailleurs saisonniers.

Selon qu'il travaillera en plein champ ou sous serre, le contexte de travail sera différent, l'agent exercera l'essentiel de son activité en extérieur ou sous abris et hors sol.

Les compétences et qualités attendues sont :

- Connaître le développement des plantes (en extérieur ou sous abri)
- Avoir le sens de l'observation pour détecter tout problème sur les cultures
- Savoir avoir des gestes délicats lors de la récolte
- Avoir des capacités d'adaptation pour lui permettre d'acquérir la polyvalence nécessaire au métier
- Être sociable pour s'intégrer à une équipe
- Avoir une bonne résistance physique (port de charge, travail baissé, gestes répétitifs)

PARCOURS PROFESSIONNEL TYPE



1 DÉCOUVERTE DES SECTEURS ET DES POSTES : Accès sans qualification particulière, ni expérience dans le secteur

- **Formation de remise à niveau** en français, savoirs de base et alphabétisation d'une durée de 5 jours, proposées par l'OPCA de la branche (FAFSEA) mais réservées aux salariés des entreprises adhérentes.

2 FORMATIONS "CŒUR DE MÉTIER"

➤ CAPA option productions horticoles spécialité productions florales et légumières :

Ce CAPA est constitué de **8 unités capitalisables dont 3 spécifiques** :

- Présenter un atelier de production de culture en le situant dans le système d'exploitation,
- Expliquer les principales pratiques professionnelles mises en œuvre lors de l'aménagement d'un espace à l'aide de connaissances technologiques (correction des effets pédoclimatiques, pratiques culturales, rationalisation du matériel et d'une installation, chimie minérale...),
- Être capable d'effectuer, en toute sécurité et à partir des directives du responsable, les tâches et travaux liés à l'aménagement et à l'entretien des jardins et des espaces verts (mise en place d'une culture, préparation du substrat, opérations d'entretiens, multiplication végétative, irrigation, traitement de fertilisation, opération de récolte...),

4 modules communs :

- Mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie sociale et professionnelle,
- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale,
- Mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales,
- Participer à la vie sociale, professionnelle et culturelle dans le but de s'insérer dans le monde actuel

1 module d'adaptation régionale ou à l'emploi

Pour en savoir plus :

CAPA productions horticoles - ONISEP

- **Des formations de reconnaissance des végétaux** (domaine de la protection des cultures) et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour les opérateurs d'exploitations agricoles sont proposées par le FAFSEA

➤ CAPA productions horticoles, spécialité productions florales et légumières.

[CAPA productions horticoles florales legumieres](#)

3 FORMATIONS ACCESSIBLES À PARTIR D'UN NIVEAU V (niveau CAP)

➤ **BAC PRO** : Baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole, option Productions végétales
[Bac_pro productions horticoles](#)

➤ **BAC PRO** technicien conseil vente et produits de jardin
[Bac_pro vente produits jardin](#)

➤ **BP responsable d'atelier de productions horticoles**
[BP_responsable_ateliers_horticoles](#)

➤ **BP productions agricoles, sous option production légumière**
[BP productions agricoles légumières](#)

P PERSPECTIVES :

Au fur et à mesure de son expérience, l'agent de culture maraîchère accédera à des responsabilités plus importantes sur des tâches précises.

Selon l'activité commerciale de la structure, l'agent peut aussi être en contact avec la clientèle (particuliers ou non). Des compléments de formation peuvent le conduire à développer cette activité commerciale et le lien avec les clients.

Avec l'expérience l'agent de culture maraîchère peut devenir chef d'équipe.

Avec un complément de formation en économie et gestion, il pourra aussi envisager une installation et devenir chef d'exploitation en cultures maraîchères.

ORGANISMES DE FORMATION EN ILE DE FRANCE

[Trouver un organisme de Formation](#)

AUTRES INFOS DISPONIBLES

Pour en savoir plus sur les métiers :

[Information_metier_maraichage_ANEFA](#)

[Information-metier-maraichage_PE](#)

Dispositif ADEMA : dispositif de découverte du métier au travers de 154 heures : 5 jours en centre de formation et 15 jours en entreprise puis 2 jours en centre de formation pour faire un bilan et consolider le projet professionnel. Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi. Il est financé par le FAFSEA.

Pour en savoir plus, cliquez ici : [Dispositif_ADEMA](#)

OPCA COMPÉTENTS

FAFSEA
OPCALIM

Retour
vers sommaire